

L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des Iles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance.

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^e page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RECLAMES (la ligne ordinaire) 50 —

Toutes communications doivent être remises, au plus tard,
au bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêches télégraphiques. — Chronique locale. — Feuille Officielle. — Hygiène des écoles d'enfants. — Dors. — Les tribunaux. — Acte de probité. — Zézé. — Choses et autres. — Avis. — Marées de la semaine. — Mouvements du port. — Annonces et avis. — Feuillots : La Sorcière de Paris et les Elans de Bretagne.

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les télégrammes suivants sont publiés par l'*Indépendant* sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télégrammes renferment.

SERVICE FRANÇAIS

Paris le 23 août 1887.

Dans un banquet, à l'hôtel continental, M. Rouvier, ministre des Finances et Président du Conseil, a prononcé un discours dont les termes ont produit une bonne impression et sont généralement approuvés.

Il a indiqué diverses réformes dont le Cabinet actuel poursuivra la réalisation, notamment certaines réformes dans l'assiette des impôts et la suppression des octrois.

Il a dit que la stabilité ministérielle était un élément indispensable à la bonne gestion des affaires du pays. Le gouvernement est bien décidé à ne repousser aucun de ceux qui adhéreront loyalement à la République, il emploiera tous ses efforts à reconquérir les électeurs perdus en 1885. Mais nous n'entendons pas pour cela, a-t-il ajouté, demander le concours des monarchistes. (1)

Paris, le 29 mai 1887.

La France, l'Allemagne et la Russie sont d'accord pour repousser le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, ces trois puissances engagent le Sultan à occuper la Bulgarie.

L'Angleterre, l'Autriche et l'Italie re-

(1) Cette dépêche ne nous a pas été communiquée pour notre n° du 29. Nous la relevons dans la Feuille Officielle de samedi dernier.

connaissent illégale l'action du prince de Cobourg sans cependant proposer de solution. Le Sultan refuse de recevoir Cobourg à Constantinople.

La *Gazette de Moscou*, préconise une entente entre la Russie et la France.

Paris, le 31 août 1887.

Le dix-septième corps d'armée à Toulouse, est désigné pour les expériences sur la mobilisation ; les travaux sont commencés avec une grande activité.

La Russie demande la nomination du général Ehrenrod pour gouverner la Bulgarie, en attendant une élection régulière. Le Prince est appuyé par l'Allemagne et la France. Le Sultan hésite et craint une opposition des autres puissances.

Un horrible crime, a été commis hier à Paris : un père a tué sa femme et ses deux enfants ; on le suppose fou.

CHRONIQUE LOCALE

Un télégramme privé, reçu des Burins vendredi dans l'après-midi, annonçait la perte de la goëlette de pêche *Bayonnaise*.

L'équipage étant de retour depuis mardi, nous donnons ci-après le rapport du patron qui renseignera nos lecteurs sur les circonstances de ce sinistre :

RAPPORT de mer du patron D. Duruty, commandant la goëlette Bayonnaise, incendiée sur le Grand Banc de Terre-Neuve, le 17 août 1887.

Je suis parti de St-Pierre, le 5 août 1887, à 1 heure après-midi, avec 19 hommes d'équipage tous compris, ayant à bord 53 tonneaux de sel, 100,000 encorsets frais comme appât, vivres et rechanges nécessaires pour effectuer ma pêche.

Fait route pour le grand Banc et mouillé le 7, à 3 heures du matin par latitude 45° 10' Nord et longitude 54° 5' O.

Ne trouvant pas à pêcher suffisamment sur ce fond, où je n'avais pris que 400 morues, appareillé le 8, à 9 heures du matin et poussé pour l'Est, où j'ai mouillé

le même jour à 5 heures du soir, fait une marée, pris 500 morues, appareillé de nouveau le 9 et jeté l'ancre dans la soirée, par latitude 45° 18' et longitude 52° 35'.

Pompé régulièrement tous les jours et reconnu les pompes franches, continue la pêche sur ce mouillage jusqu'au jour du sinistre et pris 14,000 morues, environ 500 quintaux.

Le 17, vers deux heures après-midi, je changeais les bras du fanal de mouillage quand un des mousses, le nommé Etchegarry, me prévint que la fumée sortait du poste, immédiatement j'ai cherché à y descendre par le capot, mais il me fut impossible d'y pénétrer à cause de la fumée et des flammes qui montaient et voulaient m'étouffer.

Alors je suis descendu par le petit panneau d'avant et j'ai ouvert la porte qui se trouve dans la cloison qui sépare le poste de la cale.

Les flammes ont voulu m'envahir et l'eau que j'y jetais ne faisait que les augmenter. Je fus obligé de remonter sur le pont. Au même moment je faisais mettre le pavillon en berne par le novice, pour appeler les 14 hommes qui se trouvaient à pêcher dans les doris. Ils sont immédiatement rentrés à bord et nous avons travaillé à éteindre l'incendie, en y jetant des quantités considérables d'eau.

Tous nos efforts ont été vains, le feu augmentait toujours, les flammes montaient le long des cordages, le mat de misaine était envahi, tout l'avant brûlé.

L'équipage n'y tenait plus par la fatigue, quand nous avons décidé d'un commun accord que tout sauvetage du navire étant devenu impossible, il n'était plus prudent de rester à bord et qu'il fallait l'abandonner.

Il se trouvait un navire mouillé à environ 4 milles de nous dans le S.-S.-E. du compas et j'ai dit à mes hommes de s'y diriger dessus.

Moi-même j'ai quitté le bord le dernier et suis resté avec mon second à observer jusqu'à environ 6 heures, à ce moment le mat de misaine est tombé entraînant avec lui la tête du grand mat.

Un instant après le navire coulait, et c'est après sa disparition que j'ai fait route aussi sur le même navire où mon équipage devait se trouver. Je suis monté

à bord de ce navire qui était l'*Amédée* de St-Malo, vers 9 heures du soir, tous mes hommes y étaient. Je ne sais à quoi attribuer les causes de cet incendie.

Nous sommes restés à bord de l'*Amédée* jusqu'au 23 au matin, et comme je savais que la goëlette *Clara Jane* avec le patron de laquelle j'avais fait communiquer par un doris devait partir ce jour-là, je me suis rendu avec mon équipage à son bord et nous avons mis à la voile vers 11 heures. Le 26 à midi nous sommes rentrés à Oderin, petite localité à 21 milles des Burins (Côtes de Terre-Neuve) où nous sommes restés jusqu'au 29 au matin.

Pris passage sur une goëlette anglaise qui a voulu nous conduire à St-Pierre et nous y déposer à 3 heures de ce matin.

J'ai laissé à bord de l'*Amédée* un de mes doris et les deux autres qui me restaient ont été gardés à Oderin par M. McGrath armateur de la « *Clara Jane* » goëlette qui nous a conduits dans ce havre. Dans la précipitation du sauvetage, j'ai égaré le journal timbré et autres papiers du bord qui se trouvaient dans le tiroir de la table de la chambre ainsi qu'environ une cinquantaine de francs en espèces m'appartenant.

Tous les hommes logeant au poste ont perdu leurs effets sans seulement pouvoir en sauver un seul morceau.

Nous n'avons eu mon équipage et moi qu'à nous louer des soins qui nous ont été donnés à bord de l'*Amédée* par le capitaine Lehoerff et son équipage, ainsi que par le patron et l'équipage de la goëlette *Clara Jane* pendant notre traversée du banc à Oderin.

Je certifie le présent rapport sincère et véritable me réservant de le compléter si besoin est.

Fait à St-Pierre et Miquelon, le 30 août 1887.

D. DURUTY.

Nous complétons ce rapport en ajoutant que la « *Bayonnaise* » appartenait à MM. S.-M. Légasse neveu et C^{ie}.

Elle avait été, au mois de février dernier, à Bayonne, doublée en cuivre rouge et cotée « 1^{re} cote » pour 7 ans.

Assurée seulement 20,000 francs, sa valeur, lors du sinistre, était alors pres-

tout bas ces mots à l'oreille du fils de Miquelon :

— Jusqu'à votre sortie, je veille ! . .

Le boudoir de madame de Lignerolles était charmant, et réunissait tout ce que le luxe de l'époque pouvait offrir de plus rare.

C'est là que, dans un vaporeux négligé qui la faisait paraître fort belle encore, malgré ses quarante ans, la comtesse attendait le résultat de son message.

Sans cesse ses yeux étaient fixés sur une artistique horloge.

— Viendra-t-il ? se demandait-elle avec anxiété ; l'heure s'écoule... Oh ! maudit soit le jour où j'ai rencontré cet homme ! ...

La nature, bizarre jusqu'en ses contradictions, a mis dans le cœur des femmes trois phases pour l'amour.

A vingt ans, elles aiment avec pudeur, mais ne laissent rien comprendre les premières. A trente, coquettes, elles nécessitent les déclarations par les demi-mots et le jeu de leur physionomie. A quarante, enfin, la dernière et souvent la plus orageuse

époque de la passion, elles subissent ardemment le sentiment qui les atteint et veulent, par tous moyens, faire partager l'embrace-ment de leur âme.

Telle était madame de Lignerolles, victime de sa dernière passion. Dans une circonstance extraordinaire, Jean s'était présenté à ses yeux, et, depuis, ce souvenir ne l'avait plus quittée...

La comtesse aimait.

Pour la centième fois peut-être elle interrogait l'horloge, lorsque la porte s'ouvrit et Jean Hurrel parut.

Madame de Lignerolles se leva avec précipitation et tendit sa main potelée au jeune homme ; sa figure était resplendissante.

Jean Hurrel, dont l'intelligence était pleine de finesse, devina aussitôt le mobile qui l'avait fait appeler ; il se tint dès lors sur la défensive.

Mais il choisissait là, sans s'en douter, le moyen d'irriter, au contraire, les fibres aimantes de la comtesse.

Assis l'un près de l'autre, leur conversa-

tion roula d'abord sur l'aventure du Parvis ; madame de Lignerolles eut des expressions chaleureusement reconnaissantes, que la modestie de Jean se hâta de repousser, mais en vain.

Puis, peu à peu, emportée par son idée fixe, la comtesse laissa entrevoir la passion dont elle voulait faire, disait-elle, le dernier but de sa vie.

Jean ne répondit pas. Il souffrait intérieurement de la situation fausse dans laquelle il se trouvait, lui qui, même en pensée, ne voulait être parjure à sa chère Marguerite.

Alors, l'exaltation de madame de Lignerolles arriva à son paroxysme.

— Ah ! s'écria-t-elle, emportée par la violence de son amour, vous n'avez donc pas de cœur !

Jean releva sa paupière, qui s'était abaissée sur sa noire prunelle, et la contempla un instant presque avec pitié.

— Pardonnez-moi, madame, répondit-il avec douceur ; aux battements qui m'oppressent, à ma certitude d'affection sincère

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

N° 16

LA

SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANSAY.

VI

Le nid d'amour et le boudoir du caprice.

Derrière l'hôtel s'étendait un joli parc, ayant sortie sur une petite rue adjacente.

Orgas conduisit Jean à travers les vastes chambres de l'hôtel, et le laissa entre les mains des femmes de la comtesse, qui avaient l'ordre de l'introduire dans le boudoir.

Mais le varlet, en s'éloignant, murmura

que du double, car, outre les 500 quintaux déjà à bord, cette goëlette se trouvait sur un fond de pêche pouvant lui permettre de rapporter à son armement, rien qu'en morues, le montant de son assurance.

X

Un sérieux coup de vent a passé sur notre île dans la nuit de vendredi à samedi dernier.

La veille nous avions déjà eu une forte brise de S. E., mais de courte durée, et même vendredi toute la journée, le temps n'avait été que brumeux avec légère brise.

Ce n'est donc que le soir, vers 7 heures qu'il a commencé à souffler en tempête, de la partie du S. E., pendant près de 4 heures et avec une pluie torrentielle.

Alors, dans un dernier grain, le vent tournant par l'Est, a sauté au Nord, en furie, pendant le reste de la nuit. Au jour il n'existe plus qu'une forte brise.

Dans ce coup de vent, la goëlette « Hareng », rentrée des lieux de pêche vendredi soir, a chassé sur le « Mulou », et, en talonnant sur cette basse s'y est défoncée et a coulé. L'équipage s'est réfugié en toute hâte dans les doris et a pu, pour une partie, aborder le brick « Claude » qui se trouvait au vent et le reste est venu dans le Barachois.

Personne n'a péri et c'est fort heureux, car la mér est toujours très mauvaise dans ce parage.

A l'île aux Chiens, quelques pirogues ont été au plein ainsi que 2 bateaux anglais; diverses autres embarcations ont eu le même sort dans l'anse à Rodrigue, où une certaine quantité d'oursins ont été apportés sur le banc de galets, par les vagues y déferlant avec furur.

Sur le banc de St-Pierre, ainsi que sur le Banquereau, ce même ouragan a causé la perte du câble et des lignes aux quelques goëlettes qui s'y trouvaient en pêche.

En outre, la goëlette « Acadienne » a reçu un coup de mer qui lui a enlevé son saleur, le nommé Daguerre Jean-Louis, habitant de la colonie. Il laisse une veuve avec trois enfants.

Sur le Grand Banc, le mauvais temps a régné le 22, soit quatre jours auparavant.

La aussi, il y a eu perte de câble et de lignes, et si on en croit certains « ondit » tous les navires métropolitains sur ce banc, seraient partis en dérive, pendant ce coup de vent.

Nous donnons ce dernier fait sous toutes réserves; toutefois il est hors de doute que, sinon tous, mais une grande partie de ces navires, ont dû également perdre leur touée, peut-être aussi leurs lignes, et beaucoup d'entre eux filer pour France.

Sauf 3 ou 4 petits bateaux qui désarment, les quelques goëlettes rentrées

depuis ce mauvais temps, tant du Grand Banc que du Banquereau et Banc de St-Pierre, repartent pour les lieux de pêche après avoir, pour quelques-unes, repris câble et lignes.

En somme, ces coups de vent successifs, vont réduire de beaucoup les résultats de la présente campagne de pêche.

Notre article ci-dessus était composé lorsque nous avons appris par le brick-goëlette « Joseph-Amédée » rentré hier, que le 26, il a également essuyé le même ouragan sur le Grand Banc.

Au moment où ce navire est venu en travers, après la rupture de son câble, il a reçu un coup de mer qui lui a enlevé 3 hommes, dont le second, et contusionné le maître d'équipage; ce dernier a été, dès l'arrivée sur rade descendu à l'hôpital dans un bien triste état.

Le navire est lui-même fortement endommagé par ce coup de mer.

D'après cette nouvelle, il est bien à craindre que tous les navires aient effectivement dérapé, ainsi que le faisait pres sentir le premier coup de vent du 22 sur ce banc.

X

La goëlette *Hareng*, coulée dans la nuit du 26 au 27, avec sa pêche à bord, a été vendue et adjugée pour la somme de 1,000 francs.

Les acquéreurs ont déjà réussi à la soulager au moyen de 2 allèges et à remorquer le tout sur la barre du barachois où ils ont pu, dès hier, retirer une certaine partie de la morue.

X

Une fâcheuse nouvelle concernant une goëlette de la localité, est arrivée hier. Nous n'en disons pas davantage, ayant l'espoir qu'il puisse y avoir (nous le souhaitons) une méprise dans la désignation de cette goëlette.

Ce qui est malheureusement trop vrai, c'est qu'une goëlette a été vue chavirée sur le Grand Banc, non seulement par le navire « Chevreuil », mais encore par un trois masts anglais dont le capitaine, a reconnu que le côté hors de l'eau était avarié, à l'arrière; c'est ce qu'il a déclaré à bord de la goëlette « Léocadie » qu'il a rencontrée quelques heures après.

Il pourrait donc se faire que l'équipage de la goëlette, ainsi chavirée (peut-être par suite d'abordage), ait été recueilli par le navire abordeur et que dans quelques jours on en reçoive l'heureux avis.

C'est pourquoi nous n'approuvons pas l'espèce d'empressement que l'on met à propager ces sortes de nouvelles. D'autant plus que si celle en question est vraie, les familles intéressées apprendront toujours trop tôt le triste sort qui les frapperait.

Ayant pu franchir la barre la goëlette *Hareng* est maintenant dans le barachois,

FEUILLE OFFICIELLE

Du 3 Août 1887

DÉCRÈTE :

TITRE VI.

Des mesures de quarantaine.

Elle consiste à tenir en observation, pendant un temps déterminé, le bâtiment l'équipage et les passagers.

Elle comporte une inspection médicale.

Pour les passagers elle peut être purgée à bord du navire, mais de préférence dans un lazaret.

Elle n'entraîne pas nécessairement le déchargeement des marchandises au lazaret, ni les mesures de désinfection générales, à moins de conditions jugées dangereuses, par la nature de la cargaison, le nombre et la qualité des passagers, l'état hygiénique du bord.

L'autorité sanitaire est juge de la nécessité du déchargeement sanitaire et de la désinfection dans tous les cas de quarantaine d'observation, excepté pour les provenances de maladie réputée importable.

Le déchargeement du navire ne peut être opéré pendant la durée de l'observation, si les passagers restent à bord, à moins que le navire ne fasse qu'une simple escale et ne reparte avec ses passagers en état de quarantaine. Dans ce cas, les marchandises seront débarquées avec les précautions voulues.

Si la désinfection du navire et des marchandises est jugée nécessaire, on y procède comme dans la quarantaine de rigueur, après le débarquement des passagers.

Art. 34. La quarantaine de rigueur est applicable au cas où le navire a eu à bord soit au port de provenance, soit en cours de traversée, soit depuis son arrivée, des accidents certains ou seulement suspects d'une maladie réputée importable.

La quarantaine de rigueur ne peut être purgée que dans un port à lazaret; elle nécessite, avant toute opération de décharge du navire, le débarquement au lazaret des passagers et de toutes les personnes inutiles à bord. Elle comporte ensuite le déchargeement dit sanitaire, c'est-à-dire opéré suivant la nature de la cargaison, soit au lazaret, soit sur des allèges, avec les purifications convenables; elle exige la désinfection des effets à usage et celle du navire.

La quarantaine de rigueur date pour les passagers de leur entrée au lazaret; elle commence, pour les personnes restées à bord, quand la désinfection du navire est terminée.

Les navires passibles de la quarantaine de rigueur qui ne font qu'une simple escale, sans prendre pratique, peuvent débarquer leurs passagers et leurs marchandises au lazaret avec les précautions convenables.

Art. 35. Tout navire en quarantaine doit être tenu à l'écart dans un mouillage déterminé et surveillé par un nombre suffisant de gardes de santé.

Art. 36. Si, pendant la durée de l'observation simple, un cas de la maladie suspectée se manifeste parmi les quaran-

tenaires, l'observation se transforme en quarantaine de rigueur.

Si, dans le cours d'une quarantaine de rigueur, le même fait se produit, la quarantaine recommence pour le groupe des personnes restées en libre communication avec la personne atteinte.

Art. 37. Un navire mis en quarantaine peut reprendre la mer. Dans ce cas, la patente de santé lui est rendue avec un visa mentionnant les conditions dans lesquelles il part.

Art. 38. Un navire étranger qui se présente en état de patente brute à St-Pierre pour y faire quarantaine peut être admis à débarquer ses passagers au lazaret, et être invité à continuer sa route pour sa plus prochaine destination, après avoir reçu tous les secours nécessaires.

Art. 39. Les navires chargés de corps de troupe, d'émigrants, de marins-pêcheurs, et en général tous les navires jugés dangereux par une agglomération d'hommes dans de mauvaises conditions peuvent, en tout temps, être l'objet de précautions spéciales que détermine l'autorité sanitaire du port d'arrivée.

Art. 40. L'autorité sanitaire d'un point quelconque de la colonie, en présence d'un danger imminent et en dehors de toute prévision, peut prescrire provisoirement telles mesures qu'elle juge indispensables pour garantir la santé publique, sauf à en informer dans le plus bref délai le commandant, qui statue sur la conduite à tenir.

Art. 41. Un navire qui arrive en patente brute d'une maladie contagieuse ou épidémique peut-être dans un des cas suivants :

a) Il n'y a pas eu de malades à bord dans le pays où régnait la maladie; il n'y a eu ni malades ni morts pendant la traversée.

b) Le navire a eu des malades ou des morts dans le pays où régnait la maladie; n'a pas eu de malades ni de morts pendant la traversée.

c) Le navire a eu des malades ou des morts pendant la traversée.

Art. 42. Le navire arrivant patente brute, n'ayant eu ni malades, ni morts de maladie contagieuse, soit dans le port, soit pendant la traversée, et étant sur lest, sera mis en observation.

Cette observation sera déterminée suivant la durée de la traversée, de manière à compléter, s'il est nécessaire, une période de vingt-trois jours, depuis le départ du point contaminé, en comptant la traversée, c'est à dire, par exemple, que si le navire a passé seize jours à la mer, il n'aura que sept jours d'observation à faire. La durée de l'observation ne pourra, dans aucun cas, être moins de trois jours, alors même que la traversée aurait été de plus de vingt-trois jours. Ces trois jours seront employés à la désinfection, suivant les procédures indiquées par l'autorité sanitaire, des effets de corps et de couchage de l'équipage et des passagers, ainsi que des logements du navire.

Art. 43. Navire en patente brute ayant eu des malades ou des morts dans le pays, pas de malades pendant la traversée.

Trois à neuf jours de quarantaine, quelle que soit la durée de la traversée, que la guérison ou la mort remonte à plus de vingt-trois jours. Ces jours comp-

pour celle que j'adore, je sens que j'ai un cœur.

— Ah ! voilà donc pourquoi vous ne voulez pas me comprendre, Jean ! une autre a laissé son image dans votre esprit !

— C'est vrai, madame.

— Et cette autre, c'est sans doute cette péronnelle... fille d'un drapier... une fille de rien ?

Un sourire triste erra sur les lèvres de Jean.

— Moi, qui vous ai défendue contre l'attaque des hommes, dit-il lentement, je n'ai pas le droit de vous répondre en cet instant... Je ne trouverais pour vous que d'amères paroles... Adieu, madame !

Il se dirigea vers la porte du boudoir.

Mais madame de Lignerolles ne se posait déjà plus; sa tête perdue par une longue lutte morale, dans laquelle Jean avait toujours été vainqueur, n'avait plus ce qu'on nomme vulgairement le sens droit.

Elle se précipita vers le jeune homme et tomba à ses genoux, qu'elle embrassa avec des sanglots.

Certes, il fallait du courage à Jean Hurrel pour résister à une pareille douleur; mais l'amour de Marceline était son ange gardien.

La comtesse voulut parler, les mots expirèrent sur ses lèvres; puis, comme brisé par une sorte de honte, elle faillit tomber à la renverse.

Jean la retint par le bras.

Et ne voulant pas partir en laissant cette femme en proie peut-être au mépris d'elle-même, — car il était bon, le fils de Maguelonne, — il serra la main de la comtesse éplorée, et murmura tout bas à son oreille:

— Merci, madame, de votre affection profonde; elle m'honore... Comptez sur mon amitié et mon dévouement.

Soudain la porte s'ouvrit et une suivante parut, le visage effaré.

— Monsieur de Cossac ! cria-t-elle.

Avant même que la suivante eut eu le temps de se retirer, madame de Lignerolles s'était relevée frémissante; elle entraîna Jean Hurrel derrière une tapisserie, et lui montrant un cabinet de toilette qui donnait

sur le parc.

— Là ! là ! dit elle avec véhémence; pas un mot, pas un mouvement il me tuerait !

Puis, lâchant retomber la tapisserie, elle rentra dans son boudoir, répara devant une glace le désordre de sa toilette, essuya les larmes qui perlait sous ses longs cils et attendit. Son visage avait recouvré un calme apparent.

Jean Hurrel, la tête tendue, s'apprêta à écouter ce qui allait se passer.

VII

Une chaîne de Fer.

M. de Cossac entra. C'était un homme de cinquante ans, dont les cheveux, entièrement blancs, semblaient indiquer qu'il avait vécu trop vite.

La jeunesse, son âge mûr même, avaient subi maints orages, et le corps s'était brisé au contact des passions.

En l'année dont nous parlons, M. de Cossac occupait le poste de lieutenant criminel près le bailliage de l'abbaye de St-Germain des Prés. Cette place, il la tenait de la con-

fiance qu'avait en lui le feu roi; elle lui fut accordée, non-seulement parce qu'il avait été compagnon de plaisirs de Charles VIII, mais encore comme une sorte de réparation d'une aventure qui lui arriva, et que nous connaissons déjà par le récit de la Sorcière,

A son arrivée dans le boudoir de la comtesse, M. de Cossac portait le costume de son rang: la robe de velours noir, ouverte par devant, aux manches larges, fendues et tombantes, laissant voir par leurs ouvertures les manches d'un pourpoint écarlate; le collant était de même couleur que le pourpoint; le chaperon était violet; au lieu de souliers à poulaines, il chaussait des brodequins.

C'était une curieuse histoire que celle de la passion de M. de Cossac pour madame de Lignerolles.

Tour à tour ils s'étaient pris, quittés et repris. Cette fois, le lieutenant criminel aimait seul et avec tyramie; la passion de la comtesse était morte, ou plutôt elle n'avait jamais existé.

(A suivre.)

adressait-il quelques mots insignifiants, quelque banal compliment dont l'imperceptible raillerie dissimulait peut-être une émotion sérieuse, aussitôt elle lui souriait, tandis que, relevant la longue frange de ses cils bruns, elle avait pour celui qui parlait ce regard d'une infinie douceur qu'on ne trouve guère qu'à l'état idéal, créé par le pinceau des maîtres du xvi^e siècle.

La nuit était complètement tombée lorsque les hôtes du capitaine Fontin s'engagèrent à se retirer. Joséphine venait de monter à la chambre pour mettre dans son petit lit Joseph, qui dormait à poings fermés. Henri lui cria de se munir d'un châle, car ils allaient accompagner le capitaine de la *Victoria's Queen* et son second, qui s'étaient logés sur le quai.

On pouvait sans inquiétude laisser pour un moment Zézé, dont le sommeil serait au moins de huit heures avant qu'il se réveillât.

Dès en sortant, Harris s'empara avec une sorte d'autorité du bras de Madeleine. Joséphine se suspendit à celui d'Henri; Louis, sans paraître s'occuper des deux premiers, se tint à côté de la jeune femme.

Madeleine, remarquant l'indifférence feinte ou vraie de Louis, en éprouva un vif déplaisir. Et comme l'Anglais l'entraînait à quelques pas de leurs compagnons, elle lui dit d'un ton froid :

— Laissez-moi, capitaine Harris.

— Non, non, répondit-il en serrant le bras qui essayait de lui échapper, je ne vous lâche pas. Je vous tiens, Madeleine, malheureusement pour trop peu de temps; mais il dépend de vous que je ne vous tienne pour toujours.

— Menteur! répondit-elle d'une voix qui devenait oppressée. Laissez-moi, je vous le répète.

— Pour donner ma place à Louis Gervais?... demanda-t-il à demi moqueur. No, no, acheva-t-il sur un ton de plaisanterie qui n'excluait pas un certain désir de paraître sérieux; no, no, miss coquette. Je vous trouve trop jolie pour vous céder à un autre, je vous en avertis...

(A suivre.)

CHOSES ET AUTRES

Authentique.

Madame appelle sa cuisinière.

— Félicité, dit-elle, vous ferez pour ce soir le pot-au-feu.

La domestique, embarrassée :

— Impossible, madame; le pot est cassé.

— Maladroite; Comment avez-vous fait?

— C'est hier soir, madame, en prenant mon bain de pieds dedans!!!

×

Echantillon de style.

Côté du roman-feuilleton.

“ Voyons, Sabine, écoutez-moi.... reprend-il d'un accent ému et triste. Exigez de moi tout ce que vous voudrez: mon sang, ma vie, mon bonheur même.... Ils m'appartiennent; je puis en disposer, je vous les donne, je vous les livre... Mais, de grâce, ne me demandez pas davantage.”

Il est certain qu'exiger encore quelque chose de celui qui vous donne sa vie, son sang et son honneur, serait de l'indiscrétion toute pure.

Mais que diable pouvait-elle bien lui demander tout de même?

Peut-être un bon cigare!

×

La femme ne connaît guère la mesure qu'en valsant.

×

En voyage:

Le train s'arrête.

Un voyageur saute à terre et s'adressant au buffetier qui accourt :

— Combien d'arrêt, ici?

— Deux minutes. Si Monsieur veut dîner la table est servie.

×

Echo de plage:

Le baigneur fait l'article à un père de famille:

— Comment! monsieur ne fait pas

donner des leçons de natation à sa demoiselle?

— Elle n'en a pas besoin, mon ami.

— Monsieur a tort. Pour se marier facilement aujourd'hui, une jeune fille doit savoir nager.

×

M^{me} X... surpris son concierge en train de lire une carte postale à elle adressée :

— Comment, s'écria-t-elle, vous lisez mes lettres?

— Oui, madame, les cartes postales, je les lis toujours, pour voir si c'est pressé.

×

Une dame à l'objet de ses rêves:

Tenez, ami, voici une petite gravure. Gardez-la en souvenir de moi. Elle vous rappellera nos belles soirées au clair de la lune.

Lui, écrivant au crayon :

— Chère belle, j'inscris votre nom dessus.

— Pourquoi ça?

— Pour ne pas l'oublier.

×

Le président au prévenu :

— Vous avez été surpris dimanche soir en train de briser à coups de pierre les vitres d'une maison habitée. Qui vous a poussé à commettre ce délit?

— Mon amour insensé du travail.

— Vous dites?

— Oui, mon président, je suis vitrier!

×

De “Fine-Oreille”:

L'innocence est un trésor dont les femmes ont la garde et dont les hommes ont la clef

×

Le plus lucratif de tous les commerces serait d'acheter les gens ce qu'ils valent, et de pouvoir les revendre ce qu'ils s'estiment.

×

Le cœur de l'ingrat est semblable à un désert qui boit avidement la pluie du ciel, l'engloutit et ne produit rien.

×

Petite scène conjugale.

Le mari est rentré tard, plus tard que de coutume;

— Tu as une maîtresse en ville! s'écrie l'épouse indignée.

— Non, répondit le mari sans y penser; elle habite maintenant la campagne!

AVIS

J'ai l'honneur d'informer le public, que je partirai pour St-Jean, le lundi 5 septembre.

Je serai dix-sept jours après de retour à St-Pierre, où je me mettrai à la disposition de mes clients.

Je profiterai de mon séjour à St Jean, pour réunir les preuves de la fausseté de cette accusation d'espionnage salarié qui pèse sur moi. Je m'adresserais dans ce but aux autorités supérieures de Terre-Neuve, pour que cette affaire soit promptement réglée.

De plus j'apporterai des lettres de divers notables de mon pays; je les publierai et je suis persuadé que le bon sens public fera justice des indignes calomnies dont je suis victime.

A. L. MARCH, dentiste.

Marchés de la semaine

JOURS DU MOIS	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
3	s.	8 58	9 14	3 44	3 30
4	D.	9 29	9 45	3 45	4 01
5	I.	10 00	10 44	4 44	4 28
6	m.	10 30	10 45	4 45	5 00
7	m.	11 00	11 16	5 16	5 32
8	j.	11 32	11 50	5 30	6 08
9	v.	" "	0 30	6 45	6 45

Le gérant responsable, A. Lelandais.

MOUVEMENT du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE

Août.

ENTREES.

- 27 (Baie des Chaleurs.) Marcelline, g. a. c. Poirier, avec bardeaux pour MM. V. F. Cordon et fils.
- 29 (Québec.) Mary-Éliza, g. a. c. Chouinard, avec madriers et beurre pour MM. Riottreau et fils.
- (Canada.) Maggie, M. g. a. c. Landry, avec planches pour M. Le Buf.
- 31 (Guadeloupe.) François-Joseph, b.-g. fr. c. Kerguenou, avec lest pour MM. Beust et fils.

Août.

SORTIES.

- 25 (Havre des Grands St-Juliens, C. E. de T.-N.) Marguerite, b. fr. c. Folliar, avec 62,450 kg. morue verte, chargé par MM. M^{me} Guibert et fils.
- 26 (Port de Bouc.) St-Pierre, b. fr. c. Rouxel, avec 366,465 kg. morue verte, chargé pour les Sécheries de Port de Bouc.
- (St-Martin de Ré.) Nancy, g. fr. c. Menou, a e 158,070 kg. morue verte, chargé par M. Poulin de St-Père.

- 27 (Bordeaux.) Marie-Alfred, 3 m. fr. c. Jolivet, avec 466,180 kg. morue verte et 7,800 kg. rouges, chargé par MM. P. Hermen, U. Delugen et M^{me} Soula.
- (Halifax.) Mignonne, g. fr. c. Mary, avec 106,730 kg. morue sèche, chargé par MM. V. G. Gautier, V. E. Pepin, F. Le Buf, V. Ed. Thomazeau, et Cie Boismenu et H. Lecharpentier.

- 30 (Halifax.) Amélie, g. fr. c. Loisel, avec 89,350 kg. morue sèche, chargé par MM. E. Poirier et A. Dupont, Beust et fils, Riottreau et fils, Boismenu, M^{me} Guibert et fils et V. Ed. Thomazeau, et Cie.
- (Bordeaux.) Républicain, b. fr. c. Lequimener, avec 291,335 kg. morue verte, chargé par MM. P. Hermen, U. Delugen et M^{me} Soula.
- (Bordeaux.) Chittagong 3 m. fr. c. Testard, avec 374,055 kg. morue verte, chargé par M. Craquelin fils.

- 31 (Halifax.) Maurice, b.-g. fr. c. Rabin, avec 88,670 kg. morue sèche, chargé par MM. A. Lemoine, Anat. Lemoine, Riottreau et fils et H. Lecharpentier.

ANNONCES ET AVIS.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Une Maison avec Jardin, située à l'angle des rues Truguet et de l'Hôpital.

Aussi, avec leur armement de pêche,
Les Goëlettes:

Marie-Louise jaugeant... 71 t 64
double en zinc.

Violet jaugeant..... 55 t 96

non doublee

Eva jaugeant..... 50 t 74

non doublee.

S'adresser pour traiter à M. F. SAILLARD, représentant de M. E. HOUDUCE.

3-3

EN VENTE CHEZ

JULES HAMEL

RUE JOINVILLE

TOILE DE LIN 1^{re} QUALITÉ

JOUBERT BONNAIRE

(D'ANGERS)

Aux meilleures conditions de Tarif.

EN VENTE

CHEZ M. J. CLÉMENT FILS

1 Câble en chanvre 1^{re} brin,

7 pouces 1/2.

1 Grelin en chanvre 1^{re} brin,

4 pouces 3/4.

1 Câble en chanvre 1^{re} brin,

120 brasses 8 pouces 1/2 français.

Beurre frais du Cap Breton.

Pommes de terre en barils.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

La Goëlette FLORA

S'adresser à M. Joseph Coudray ou à M. Le Buf.

PARIS

